

Sciences Humaines et Sociales

**Master Mention
Psychologie : psychopathologie clinique
psychanalytique**

**Responsable de la mention
Monsieur Jean-Yves CHAGNON**

**Responsable du MASTER 1
Monsieur Gilbert COYER**

**Responsable du Département de Psychologie
Madame Aurélie MAURIN**

**Parcours
Clinique et Psychopathologie : Problématiques des Limites
(CPPL)**

**Responsable du parcours en M1
Catherine MATHA**

**Responsable du parcours en M2
Florian HOUSIER**

Secrétariat : NIGNAN Kourtoumou,
Courriel : master-psycho.lshs@univ-paris13.fr
Téléphone : 01 49 40 31 87
Fax : 01 49 40 37 06

Université Paris 13 - UFR LLSHS
99, avenue Jean-Baptiste Clément - F 93430 Villetaneuse
Téléphone +33 (0)1 49 40 30 00 - Télécopie +33 (0)1 49 40 3

#USPN www.sorbonne-paris-nord.fr



UNIVERSITÉ SORBONNE PARIS NORD MEMBRE
CAMPUS CONDORCET | ASPC - ALLIANCE SORBONNE PARIS CITE

Sommaire

- 1. Présentation générale de la mention*
- 2. Présentation générale du parcours*
- 3. Équipe pédagogique*
- 4. Organisation des enseignements*
- 5. Enseignements du Tronc Commun*
- 6. Enseignements du Parcours*
- 7. Stage et mémoire*
- 8. La validation*
- 9. Information sur le plagiat*

Qu'entend-on par « plagiat »

Quelles sont les sanctions encourues ?

Calendrier universitaire année 2021-2022

Mentions de master concernés *	PSYCHOLOGIE : Psychopathologie clinique psychanalytique	
Informations, Inscriptions aux cours, Réunions de rentrée	Jeudi 16 septembre 2021	
Début des CM et TD des semestres impairs	Lundi 20 septembre	
<i>Vacances de Toussaint du dimanche 31 octobre au dimanche 7 novembre</i>		
Date limite de fin des CM et TD des semestres impairs	Samedi 18 décembre	
<i>Vacances d'hiver : du dimanche 19 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022</i>		
Semaine de révisions et rattrapages	Du lundi 3 janvier au samedi 8 janvier 2022	
Date limite de dépôt des travaux	Lundi 10 janvier	
Session d'examens des semestres impairs	Du lundi 10 janvier au samedi 15 janvier	
2nde chance semestres impairs		
Epreuves de seconde chance semestres pairs		Au fil de l'eau pendant le S2 / S4 Date limite : vendredi 20 mai 2022
	UE stages et mémoires	1 mois après le jury du S1 / S3
Début des CM et TD des semestres pairs	Lundi 17 janvier	
Jurys des semestres pairs	Du lundi 7 au vendredi 11 février	
<i>Vacances d'hiver du dimanche 27 février au dimanche 6 mars</i>		
Date limite de fin des CM et TD des semestres pairs	Samedi 17 avril	
Semaine de révisions et rattrapages	Du lundi 18 au samedi 23 avril	
<i>Vacances de printemps du dimanche 24 avril au dimanche 8 mai</i>		
Date limite de dépôt des travaux (mémoires et stages)	Lundi 9 mai	
Session d'examens des semestres pairs	Du lundi 9 mai au vendredi 20 mai	
Soutenances	Lundi 16 au vendredi 27 mai	
Jurys des semestres impairs et jurys d'année	Mardi 7 et vendredi 10 juin	
2nde chance semestres pairs		
Epreuves de seconde chance semestres pairs	Du lundi 13 juin au samedi 18 juin	
Date limite de dépôt des travaux (mémoires et stages)	Pour 1 ^{er} dépôt :	Lundi 13 juin
	Pour ceux qui ont déposé en session 1 et doivent reprendre en session 2 :	Lundi 20 juin
Soutenances TER et Mémoires	Tous parcours sauf TER CICT	Lundi 20 au samedi 25 juin
	Parcours CICT (TER)	Jeudi 1 au vendredi 9 septembre 2022
Jurys d'année	Lundi 4 au vendredi 8 juillet	
Fin de l'année universitaire le vendredi 8 juillet 2022		

* Ce calendrier ne concerne QUE les M1 et M2 du Master de Psychologie

**Master « Psychologie : Psychopathologie clinique
psychanalytique » Calendrier 2020-2021**

**Pour tous les parcours : M1 et
M2**

1^{er} semestre :

Réunions de rentrée : 17/09/20

Cours du 21/09/20 au 19/12/20 (12 semaines + 1 semaine de suspension des cours (semaine 44))
[Noël]

Semaine de rattrapage des cours et révision : 4/01/21 au 9/01/21 Dépôt
des travaux : 11/01

Examens du 11 au 15/01/21

Corrections jusqu'au 30/01 Jurys
après le 4/02

Rattrapages : uniquement pour les UE stages et mémoires

2nd semestre :

Cours du 18/01/21 au 16/04 (12 semaines + 1 semaine suspension des cours (semaine 8))
[Vacances printemps (semaines 16 et 17)]

Semaine de rattrapage des cours et révision : du 3 au 8/05

Examens du 10/05 au 15/05

Dépôt des travaux : 10/05 Soutenances
du 17/05 au 21/05 *Corrections jusqu'au*
29/05

Jury : 3/06

2^{ème} session (rattrapages) : Dépôt
des travaux : 7/06

Rattrapage du 1^{er} semestre : du 7/06 au 11/06

Rattrapage du 2nd semestre : du 14/06 au 18/06

Soutenances du 21 au 25/06

Corrections jusqu'au 2/07

Jury final : 8/07

**Le parcours CICT organise une session de septembre pour les soutenances du mémoire
professionnel pour les seuls M2. Le calendrier ajusté est celui-ci :**

2nd semestre :

Cours du 18/01 au 16/04 (12 semaines + 1 semaine suspension des cours (semaine 8))

Vacances printemps (semaines 16 et 17)

Semaine de rattrapage des cours et révision : du 3 au 8/05

Examens du 10/05 au 15/05

Corrections jusqu'au 29/05 Dépôt des
travaux : 24/05 Soutenances du 7/06 au
11/06 Jury : 17/06

2^{ème} session (rattrapages) :

Rattrapage du 1^{er} semestre (hors UE du tronc commun) : du 21/06 au 26/06 Rattrapage

du 2nd semestre (hors UE du tronc commun) : du 28/06 au 3/07 Dépôt des travaux
(mémoires) : 31/08

Soutenances : 6 au 10/09 Jury

final : 16/09

1. Présentation générale de la mention

Ce Master co-accrédité entre les universités de Paris et Paris 13 propose une formation à la profession réglementée de psychologue¹ prenant appui sur l'épistémologie psychanalytique avec les ouvertures qu'elle soutient.

La formation vise à offrir un ensemble de connaissances et de compétences permettant aux futurs psychologues d'être capables de répondre aux différentes formes de souffrances psychiques du sujet aux différents âges de la vie, en tenant compte de la diversité des terrains cliniques et de la nécessité de dialoguer avec des professionnels issus d'autres disciplines.

Les titulaires du Master seront ainsi aptes à assurer la prise en charge individuelle, groupale et institutionnelle des patients dans les différentes étapes du suivi (prévention, évaluation, conseil, soins, psychothérapie). Ce Master forme également à l'évaluation, à l'intervention et plus généralement à la clinique des institutions et à la clinique du travail. Cette formation porte une attention particulière aux problématiques contemporaines pour sensibiliser les futurs psychologues aux enjeux institutionnels, sociaux et politiques.

Le Master a également pour finalité de préparer et de former des chercheurs en psychologie, en psychopathologie et en psychanalyse. Il encourage l'articulation constante entre la recherche et la pratique clinique dans une perspective pluri- et interdisciplinaire.

Cette formation se décline en parcours spécifiques à chaque établissement, auxquels s'ajoute un parcours commun inter-établissements.

2. Présentation générale du parcours

La spécificité du parcours « Clinique et Psychopathologie : Problématiques des Limites » (CPPL) réside dans l'approche psychanalytique des formes contemporaines de la psychopathologie. Sans délaisser la psychopathologie classique aux différents âges de la vie (névroses, psychoses, dépressions), ce parcours propose une orientation thématique spécifique ayant trait à l'expérience psychique des limites.

Cela concerne d'une part l'étude de ce que l'on entend par « fonctionnements limites » (ou états limites) en psychopathologie, et la manière dont ces derniers s'articulent électivement à certaines formes de souffrance et de manifestations psychiques (agirs et violences, addictions, perversions, paranoïa, mélancolie, etc.). Mais cela concerne aussi ce que l'on entend par « cliniques de l'extrême » où la massivité de certains événements de vie (traumatismes, maladies somatiques, handicap, désocialisations) confrontent le sujet aux limites de ce qui est psychologiquement supportable et élaborable.

Cette thématique des limites interroge également les coordonnées de la pratique clinique : sensibilité des outils diagnostiques dans l'examen psychologique, limite des dispositifs cliniques traditionnels, fonctions des limites du cadre et dans le cadre, et enfin limites du clinicien lui-même. Ces questions essentielles seront également abordées dans ce parcours, car elles préparent le futur psychologue clinicien à exercer dans de nouveaux secteurs aux débouchés multiples.

Compétences visées du parcours

Solide formation au diagnostic, à l'intervention psychologique et à la mise en place des partenariats compétents multi disciplinaires.

¹ Loi N° 85-772 du 25 Juillet 1985, modifiée ou complétée en 1990, 1998, 2005, relative à la profession de psychologue. Arrêté du 19 Mai 2006 portant sur les modalités d'organisation et de validation du stage professionnel. Décret du 7 Mai 2012 relatif au titre de psychothérapeute.

A l'issue de la formation, le professionnel peut exercer dans les services hospitaliers (hôpital général ou psychiatrique) ou médico-sociaux, à l'éducation nationale, dans les collectivités territoriales et locales, dans le milieu associatif ou dans toute institution d'accueil et d'intervention où les relations humaines sont concernées. Le titre de psychologue permet de candidater à une 6ème année de psychologie pour l'obtention du statut européen de psychologue.

3. Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique du Parcours est constituée de :

Mesdames, Messieurs les Professeurs d'Université :

CHAGNON Jean Yves
CHIANTARETTO Jean-François
HOUSSIER Florian
LINDENMEYER Cristina
SCHWERING Karl Leo

Mesdames, Messieurs les Maître de Conférences/HDR

HUMPHREYS Derek
PHEULPIN Marie-Christine

Mesdames, Messieurs les Maître de Conférences

ARBISIO Christine
COYER Gilbert
MATHA Catherine

➔ Enseignants contractuels et professionnels

BASIER Solène
BRUGUIERE Pascale
CHOCRON Michaël
CHRISTAKI Angélique
IKIZ Simruy
JACQUELET Elodie
KIRAZIAN Laurie
LAOUINI Inesse
LOUZIOTOU Dimitra
MACHTO Antoine
NACCACHE Margaux
ORSATELLI Bruno
PRIGENT Adam
SEIJAS Léonor
TOUITOU EVE

4. Organisation des enseignements

Master 1, semestre 1 :

Unité d'Enseignement	UE obligatoire ou optionnel	Crédits européens	Modalités de l'enseignement (CM/TD/TP)	Durée totale d'enseignement en présentiel	
				CM	TD
Tronc commun Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique	Obligatoire	3	CM	24	
TC Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche	Obligatoire	3	CM	24	
TC Statistiques	Obligatoire	2	CM / TD	15	9
UE Théorique Psychopathologie de l'adulte A	Obligatoire	2	CM / TD	12	8
UE Théorique Narcissisme et psychopathologie	Obligatoire	2	CM / TD	12	8
UE Théorique Psychopathologie de l'enfant	Obligatoire	2	CM	18	
UE Méthodologique Bilan psychologique	Obligatoire	3	CM/TD	12	18
UE Méthodologique Entretien	Obligatoire	3	CM/TD	12	18
Supervision de stage	Obligatoire	5	TD		12
Supervision de mémoire	Obligatoire	5	TD		12
TC Evaluation et traitement 1	Obligatoire	3	CM	24	
TC Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif	Obligatoire	3	CM	24	
TC Langues	Obligatoire	2	TD		18
UE Théorique Psychopathologie de l'adulte B	Obligatoire	2	CM / TD	12	8
UE Théorique Problématique des limites	Obligatoire	2	CM / TD	12	8
UE Théorique Psychopathologie de l'adolescent	Obligatoire	2	CM	18	
UE Méthodologique Bilan psychologique	Obligatoire	3	CM / TD	12	18
UE Méthodologique Entretien	Obligatoire	3	CM / TD	12	18
Supervision de stage	Obligatoire	5	TD		12
Supervision de mémoire	Obligatoire	5	TD		18

Enseignements du Tronc Commun

Semestre 1 :

- **Les fondamentaux de la psychopathologie psychanalytique** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement présente les concepts et modèles de la psychopathologie clinique psychanalytiques.

Connaissances :

Parcourir les champs de la psychopathologie psychanalytique, mettre en exergue la nature conflictuelle du fonctionnement psychique en rapport avec la problématique du normal et du pathologique.

Compétences visées :

Savoir repérer la diversité des processus psychopathologiques.

- **Introduction à l'épistémologie et la méthodologie de la recherche** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement présente les fondements épistémologiques et méthodologiques de la recherche clinique, en psycho(patho)logie clinique et en psychanalyse.

Connaissances :

Questions épistémologiques soulevées par la spécificité de la recherche clinique en psychologie et psychopathologie (modélisations théoriques, critères de scientificité, outils méthodologiques, questions éthiques, effets de transfert).

Compétences visées :

Acquérir les outils théoriques et méthodologiques pour définir un objet et construire un projet de recherche.

- **Statistiques** : 2 ECTS – 15h CM – 9h TD

Connaissances : CAH : nuage euclidien, point moyen, variance, partition, décomposition inter-intra de la variance, indice d'agrégation, indice de niveau, dendrogramme.

ACP : tableau de corrélations, axes principaux, valeurs propres, coordonnées principales, contributions, qualité de représentation, méthode d'interprétation d'un axe.

Compétences visées : Utiliser un formulaire et les fonctions statistiques d'une calculatrice scientifique pour calculer quelques statistiques de la CAH et de l'ACP.

Construire un dendrogramme et un nuage plan avec les points moyens des classes.

Commenter et interpréter les résultats donnés par un logiciel de CAH ou d'ACP.

Semestre 2 :

- **Evaluation et traitement 1** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement a pour objectif de former l'étudiant à l'évaluation du fonctionnement psychique individuel et / ou groupal et à la mise en place des traitements et / ou des interventions appropriées.

Connaissances :

Enjeux théoriques, cliniques et éthiques soulevés par les notions d'évaluation et de traitement.

Compétences visées :

Acquérir les éléments d'appréciation des fonctionnements psychiques et des modalités du cadre thérapeutique.

- **Clinique à la croisée de l'individuel et du collectif** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement vise à mettre en perspectives les théorisations situées dans le paradigme psychanalytique permettant de penser les rapports entre le sujet de l'inconscient et les différents ensembles humains.

Connaissances :

Les différentes théories psychanalytiques et anthropologiques des rapports entre individuel et collectif, de l'intersubjectivité, des ensembles inter et trans subjectifs, des cultures et du social.

Compétences visées :

Être capable d'évaluer des problématiques collectives, institutionnelles et familiales et d'apporter des propositions d'interventions.

- **Langues** : 2 ECTS – 18h TD - présentiel

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à les initier à la langue de spécialité. Complément de cours sur l'ENT chaque semaine.

Connaissances : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de l'interaction orale, et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, initiation à la phonologie.

Compétences visées : Être capable de comprendre des extraits de textes psychologiques dans plusieurs spécialités et des documents audiovisuels non sous-titrés, en faisant l'acquisition du lexique de la psychologie. Être capable de participer à un débat sur une question de psychologie. Être capable de mener une argumentation à l'écrit sur un sujet en rapport avec la psychologie.

Supervisions et Travaux Universitaires

Semestre 1 :

- **Supervision de stage : 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Il s'agit d'une supervision des pratiques cliniques liées à l'expérience du terrain de stage. Pour ce faire, l'étudiant doit s'inscrire dans un cadre institutionnel (participation à des réunions d'équipe, supervisions réalisées par un référent, réunions de synthèse, etc.). Cette pratique peut répondre au *cadre de l'examen psychologique* au sens large, et dès lors posséder une dimension évaluative (entretien clinique, bilan psychologique) ; elle peut également s'inscrire dans un *cadre à visée thérapeutique* (participation à des dispositifs à médiation, psychodrame, atelier thérapeutique,...). L'abord des spécificités de l'institution d'accueil, son organisation, ses modalités de fonctionnement constitue un des éléments importants de la réflexion qui doit par ailleurs prendre en compte la dimension éthique et déontologique de la profession de psychologue.

Compétences visées :

Il s'inscrit dans un cadre de formation à la profession de psychologue et doit donc être encadré par un psychologue clinicien détenteur d'un DESS ou d'un Master 2 et exerçant depuis au moins trois années en institution. L'objectif est d'acquérir une sensibilité aux outils diagnostiques spécifiques du psychologue clinicien, une familiarisation avec différents dispositifs cliniques, et d'appréhender la dynamique transféro-contre transférentielle à l'œuvre dans les entretiens et entre les membres de l'institution.

- **Supervision des travaux d'études et de recherche: 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances : Cette UE se compose d'une supervision des travaux d'études et de recherche, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées :

Apprendre à élaborer une problématique de recherche théorico-clinique dans le cadre de la rédaction d'un mémoire mettant en œuvre le référent psychanalytique.

Semestre 2 :

- **Supervision de stage : 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Il s'agit d'une supervision des pratiques cliniques liées à l'expérience du terrain de stage. Pour ce faire, l'étudiant doit s'inscrire dans un cadre institutionnel (participation à des réunions d'équipe, supervisions réalisées par un référent, réunions de synthèse, etc.). Cette pratique peut répondre au *cadre de l'examen psychologique* au sens large, et dès lors posséder une dimension évaluative (entretien clinique, bilan psychologique) ; elle peut également s'inscrire dans un *cadre à visée thérapeutique* (participation à des dispositifs à médiation, psychodrame, atelier thérapeutique,...). L'abord des spécificités de l'institution d'accueil, son organisation, ses modalités de fonctionnement constitue un des éléments importants de la réflexion qui doit par ailleurs prendre en compte la dimension éthique et déontologique de la profession de psychologue.

Compétences visées :

Il s'inscrit dans un cadre de formation à la profession de psychologue et doit donc être encadré par un psychologue clinicien détenteur d'un DESS ou d'un Master 2 et exerçant depuis au moins trois années en institution. L'objectif est d'acquérir une sensibilité aux outils diagnostiques spécifiques du psychologue clinicien, une familiarisation avec différents dispositifs cliniques, et d'appréhender la dynamique transféro-contre transférentielle à l'œuvre dans les entretiens et entre les membres de l'institution.

- **Supervision des travaux d'études et de recherche: 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances : Cette UE se compose d'une supervision des travaux d'études et de recherche, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées : Apprendre à conduire une recherche et apprendre à rédiger un mémoire selon les critères scientifiques et méthodologiques liés au référent psychanalytique, en vigueur en psychopathologie clinique.

► Descriptif des enseignements

Semestre 1 :

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adulte A** : 2 ECTS – 12h CM – 8h TD (JY. Chagnon)

Connaissances : Approche descriptive et psychopathologique des schizophrénies et des délires chroniques (paranoïa)

-Généralités sur les psychoses ; sémiologie, le délire, les hallucinations

-Les modèles freudiens de la psychose ; introduction aux post freudiens (école Kleinienne, école française)

-Apport de la psychopathologie à l'organisation des traitements individuels, groupaux et institutionnels

Compétences visées : Savoir effectuer un diagnostic différentiel et une analyse psychopathologique

-Savoir proposer des mesures thérapeutiques ajustées

- **UE Théorique Narcissisme et psychopathologie** : 2 ECTS – 12h CM – 8h TD (KL Schwing)

Ce cours a pour objectif d'introduire aux théories psychanalytiques en rapport avec le concept de narcissisme, tout en articulant ces dernières avec certaines manifestations psychopathologiques.

Connaissances :

La théorie freudienne du narcissisme sera étudiée de sorte à pouvoir dégager ensuite les théorisations post-freudiennes ayant permis d'approfondir la connaissance des manifestations cliniques et psychopathologiques de ce concept. Cet approfondissement concerne en particulier le narcissisme primaire, dont les défaillances jouent un rôle prépondérant dans la clinique des traumatismes. Le narcissisme secondaire sera abordé en particulier dans son rapport aux instances du moi et aux identifications. L'ensemble des notions, concepts et théorisations abordés est destiné à mettre en lumière les manifestations et affects du narcissisme dans la vie quotidienne de tout un chacun (pudeur, honte, fierté, etc.), mais aussi de dégager certains avatars psychopathologiques électifs (perversions, traumatismes).

Compétences visées :

Connaissance des concepts et notions essentielles dans le champ du narcissisme (primaire, secondaire, libido d'objet, libido du moi, identification narcissique, etc.), et capacité à concrétiser ces derniers grâce à des vignettes cliniques allant du normal au pathologique.

TD :

Le TD est destiné à étudier les textes fondamentaux abordés en CM, et à accentuer l'articulation avec les manifestations cliniques et psychopathologiques du narcissisme grâce au recours à des vignettes cliniques figurant dans la littérature.

- **UE Théorique Psychopathologie de l'enfant** : 2 ECTS – 18h CM (C. Arbiso)

Connaissances : Dans un premier temps, nous aborderons les apports spécifiquement lacaniens à la compréhension du processus d'individuation-séparation chez l'enfant et du complexe d'Œdipe. A partir de là, il s'agira de dégager les enjeux psychopathologiques en lien avec des expressions symptomatiques fréquentes chez les enfants aujourd'hui : troubles du

comportement et agitation, violence, difficultés d'apprentissage. Des situations cliniques serviront d'étayage à cette réflexion.

Compétences visées : A partir des catégories du symbolique, de l'imaginaire et du réel, approfondir une lecture psychopathologique des symptômes qui permettent à l'enfant d'exprimer sa souffrance psychique dans le monde contemporain.

- **UE Méthodologique Bilan psychologique : 3 ECTS – 12h CM – 18h TD (MC Pheulpin)**

Objectifs : Etre formé aux enjeux et à l'éthique du bilan psychologique. Se former à cette pratique dont seuls les psychologues peuvent se prévaloir.

Connaissances : L'enseignement est pensé selon une progression qui couvre les deux années de Master.

En semestre 1: Dynamique du bilan psychologique ; apports et limites des épreuves d'efficience intellectuelle ; L'accent sera mis sur la clinique projective référée à la théorie psychanalytique : apports du Rorschach à l'étude du fonctionnement psychique. Première articulation avec la psychopathologie : les fonctionnements névrotiques.

Compétences visées Analyser une demande et mettre en place un bilan psychologique. Méthodologie de la passation, cotation et analyse d'un protocole de Rorschach. Repérage du fonctionnement névrotique en termes d'anxiété, registre conflictuel et mécanismes de défense.

- **UE Méthodologique Entretien : 3 ECTS – 12h CM – 18h TD (C. Matha)**

L'entretien constitue un outil privilégié du psychologue qui recouvre des modalités multiples, en fonction de la théorie qui en sous-tend la pratique, de l'objectif qu'il vise et des spécificités du sujet rencontré (âge, pathologie).

Connaissances : Après avoir abordé, en référence à la théorie psychanalytique, les caractéristiques de l'entretien et les processus psychiques à l'œuvre dans cette situation, le cadre et la méthode sont interrogés dans différents contextes cliniques. Des jeux de rôle en petits groupes dans le cadre des TD, à partir de situations d'entretiens réalisés sur le lieu du stage, permettent aux étudiants de s'initier à la technique de l'entretien.

Compétences visées : Appréhender les spécificités d'un entretien clinique et ce qu'il permet comme repérage des modalités de fonctionnement psychique d'un sujet, à partir de la dynamique transféro-contre transférentielle.

Semestre 2 :

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adulte B** : 2 ECTS – 12h CM – 8h TD (JY. Chagnon)
Ce cours, complémentaire aux autres CM de Psychopathologie de l'adulte du Master 1, traite de la psychopathologie névrotique et ses marges ou formes irrégulières, dans une perspective diagnostique et thérapeutique

Connaissances : Sémiologie des troubles névrotiques

Psychopathologie des névroses classiques et des formes atypiques (caractère névrotique, névrose de caractère, névrose de comportement)

Formes frontières et limites. Rapports au délire, hallucinations, dépression.

Compétences visées : Savoir effectuer un diagnostic différentiel et proposer des modalités de soin adaptées

- **UE Théorique Problématique des limites** : 2 ECTS – 12h CM – 8h TD (JF. Chiantaretto)

Connaissances : Il s'agira d'abord de bien situer la place centrale du narcissisme dans la métapsychologie et la psychopathologie, à partir de Freud et des post-freudiens, principalement Ferenczi, Winnicott et Aulagnier. Ces repères permettront d'aborder à la fois la spécificité des fonctionnements limites aux plans clinique et psychopathologique, et la question plus générale des problématiques limites. Différentes situations cliniques viendront illustrer ces deux questionnements.

Compétences visées : L'approfondissement de l'articulation de l'approche nosographique et de l'approche psychopathologique dans la confrontation aux formes contemporaines de souffrance psychique

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adolescent** : 2 ECTS – 18h CM (C. Matha)

A partir de la notion de « crise d'adolescence » et en référence à la métapsychologie, sont abordés les processus psychiques spécifiques engagés par le travail d'adolescence.

Connaissances : Les remaniements psychiques (pulsionnel, instanciel, objectal, narcissique) opérés par les transformations liées à l'adolescence. Enjeux psychopathologiques autour des troubles spécifiques rencontrés à l'adolescence : agir, dépression, inhibition, addiction, anorexie.

Compétences visées : Appréhender ce que l'on nomme « crise d'adolescence », à la fois en termes de remaniements psychiques et de spécificités symptomatiques.

- **UE Méthodologique Bilan psychologique** : 3 ECTS – 12h CM – 18h TD (MC. Pheulpin)

Objectifs : Etre formé aux enjeux et à l'éthique du bilan psychologique. Se former à cette pratique dont seuls les psychologues peuvent se prévaloir.

Connaissances : : L'enseignement est pensé selon une progression qui couvre les deux années de Master.

En semestre 2 : L'accent sera mis sur la clinique projective référée à la théorie psychanalytique : apports des épreuves thématiques à l'étude du fonctionnement psychique. Première articulation avec la psychopathologie : les fonctionnements névrotiques. Autres épreuves (Figure de Rey, dessin.)

Compétences visées Méthodologie de la passation des épreuves thématiques. Cotation et analyse d'un protocole de TAT, (CAT/Patte noire pour le TD centré "enfant") Repérage du

fonctionnement névrotique en termes d'angoisse, registre conflictuel et mécanismes de défense. Mise en perspective des deux épreuves projectives : Rorschach et thématique.

- **UE Méthodologique Entretien : 3ECTS – 12h CM – 18h TD (C. Matha)**

L'entretien constitue un outil privilégié du psychologue qui recouvre des modalités multiples. Ses différentes dimensions abordées en S1 sont approfondies dans ce second semestre.

Connaissances : Après avoir abordé, en référence à la théorie psychanalytique, les caractéristiques de l'entretien et les processus psychiques à l'œuvre dans cette situation, le cadre et la méthode sont interrogés dans différents contextes cliniques. Des jeux de rôle en petits groupes dans le cadre des TD, à partir de situations d'entretien réalisées sur le lieu du stage, permettent aux étudiants de s'initier à la technique de l'entretien.

Compétences visées : Appréhender les spécificités d'un entretien clinique et ce qu'il permet comme repérage des modalités de fonctionnement psychique d'un sujet, à partir de la dynamique transféro-contre transférentielle.

Master 2 :

Organisation des enseignements :

Unité d'Enseignement	UE OB ou OP	Semestre	ECTS	Modalités de l'enseignement (CM/TD/TP)	Durée totale d'enseignement en présentiel		Nombre de groupes	
					CM	TD	CM	TD
TC Evaluation et traitement 2	OB	3	3	CM	24		1	
TC Problématisation de la pratique clinique	OB	3	3	CM	24		1	
TC Langues	OB	3	2	TD		18		4
UE Théorique Psychopathologie de l'adulte A "Agirs"	OB à choix	3	2	CM	18		1	
UE Théorique Psychopathologie de l'adulte B "Perversions"	OB à choix	3	2	CM	18		1	
UE Théorique Psychanalyse	OB à choix	3	2	CM	18		1	
UE Théorique Psychanalyse et anthropologie A	OB à choix	3	2	CM	16		1	
UE Méthodologique Bilan psychologique	OB	3	3	CM/TD	10	20	1	4
UE Méthodologique : Evaluation, indication, traitement	OB	3	2	TD		18		3
UE Pré-professionnalisante	OB	3	3	CM	18		5	
Supervision de stage	OB	3	5	TD		12		7
Supervision de mémoire	OB	3	5	TD		12		7
TC Pluralité des dispositifs	OB	4	3	CM	24		1	
TC La profession de psychologue	OB	4	3	CM	24		1	
TC Langues	OB	4	2	TD		18		4
UE Théorique Psychopathologie de l'enfant	OB à choix	4	2	CM	18		1	
UE Théorique Psychopathologie de l'adolescent	OB à choix	4	2	CM	18		1	
UE Théorique Psychanalyse	OB à choix	4	2	CM	18		1	
UE Théorique Psychanalyse et anthropologie B	OB à choix	4	2	CM	16		1	
UE Méthodologique Bilan psychologique	OB	4	3	CM / TD	10	20	1	4
UE Méthodologique Evaluation, indication, traitement	OB	4	2	TD		18		3
UE Pré-professionnalisante	OB à choix	4	3	CM	18		5	
Supervision de stage	OB	4	5	TD		12		7
Supervision de mémoire	OB	4	5	TD		18		7

Enseignements du Tronc Commun

Semestre 3 :

- **Evaluation et traitement 2** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement s'inscrit dans la continuité de l'UE de master 1 Evaluation et traitement 1. Il a pour objectif de consolider et d'approfondir les connaissances et les compétences de l'étudiant.e dans l'évaluation psychologique et la mise en place des traitements.

Connaissances :

Approfondir les connaissances des différentes orientations thérapeutiques et leurs enjeux articulés aux problématiques cliniques.

Compétences visées :

Savoir analyser les résultats et repérer les éléments cliniques dans une visée diagnostic et d'évaluation.
Savoir repérer et analyser les enjeux éthiques.
Savoir rédiger et transmettre un compte rendu de bilan.

- **Problématisation de la pratique clinique** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement vise à accompagner l'étudiant dans sa réflexion clinique et l'élaboration de son positionnement de futur psychologue.

Connaissances :

Il s'agit de réfléchir à la pratique clinique et aux enjeux transférentiels et contre transférentiels dans différentes situations cliniques individuelles, groupales et institutionnelles

Compétences visées :

- Être en mesure de construire leur positionnement professionnel de psychologue au regard de la diversité des pratiques cliniques.

- **Langues** : 2 ECTS – 18h TD

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à faire découvrir l'anglais de la psychologie.

Connaissances : Variable en fonction des options : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de la production orale (option), et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, initiation à la phonologie.

Compétences visées : Variable en fonction des options : Etre capable d'écouter des documents audio-visuels non sous-titrés en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Etre capable d'appliquer différentes techniques de compréhension écrite pour lire des articles en rapport avec la psychologie en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Etre capable d'écrire divers types de textes (lettre, opinion). Etre capable de synthétiser un dossier à l'oral ou à l'écrit. Etre capable d'interagir en anglais dans un contexte professionnel, en menant un entretien à l'oral.

Semestre 4 :

- **Pluralité des dispositifs** : 3 ECTS – 24h CM

Cet enseignement a pour objectif la connaissance des modèles théoriques et des modalités de mise en place des différents dispositifs en fonction du lieu, des visées thérapeutiques et des personnes concernées.

Connaissances :

Théories et champs d'application clinique des différents dispositifs d'interventions et/ou de soins dans le domaine de pratique des psychologues.

Compétences :

Savoir mettre en place des dispositifs d'interventions et/ou de soins individuels ou groupaux adaptés aux problématiques, aux pathologies, et aux âges des sujets.

- **La profession de psychologue** : 3 ECTS – 24h CM

L'objectif est de réfléchir à la complexité de la profession du psychologue qui engage le respect de la personne, de la vie privée, de la liberté, la problématique de la demande et celle du consentement libre et éclairé.

Connaissances :

La psychologie clinique et le psychologue clinicien : textes officiels concernant les pratiques, le statut, le titre ; lieux d'exercice, associations professionnelles et syndicats ; déontologie, éthique.

Compétences visées :

Déterminer le cadre et les objectifs des interventions cliniques en tenant compte des réglementations officielles, des enjeux déontologiques et du contexte institutionnel.

- **Langues** : 2 ECTS – 18h TD

Ce cours vise à renforcer les compétences linguistiques des étudiants de psychologie en anglais, et à faire découvrir l'anglais de la psychologie.

Connaissances :

Variable en fonction des options : Pratique de la compréhension orale, de la compréhension écrite, de la production orale (option), et de la production écrite. Apprentissage du lexique spécialisé, renforcement de la grammaire, méthodologie de la rédaction d'abstracts, initiation à la phonologie, initiation à la traduction (thème et version), initiation au style scientifique.

Compétences visées :

Variable en fonction des options : Etre capable de comprendre dans le détail des articles scientifiques de plusieurs spécialités, en faisant l'acquisition de lexique spécialisé. Etre capable de contourner les pièges de la traduction humaine ou automatique et de faire une recherche de termes spécialisés. Etre capable d'écrire divers types de textes (résumé de lecture, évaluation critique) en réinvestissant/cherchant du lexique spécialisé. Etre capable de faire la présentation d'un article scientifique long à l'oral. Etre capable d'écrire et traduire un abstract en utilisant un style scientifique, ou de résumer son mémoire à l'oral.

Supervisions et Travaux Universitaires

Semestre 3 :

- **Analyse des pratiques cliniques** : 5 ECTS – 12h TD

Connaissances :

Il s'agit d'une supervision des pratiques cliniques liées à l'expérience du terrain de stage. Pour ce faire, l'étudiant doit s'inscrire dans un cadre institutionnel (participation à des réunions d'équipe, supervisions réalisées par un référent, réunions de synthèse, etc.). Cette pratique peut répondre au *cadre de l'examen psychologique* au sens large, et dès lors posséder une dimension évaluative (entretien clinique, bilan psychologique) ; elle peut également s'inscrire dans un *cadre à visée thérapeutique* (participation à des dispositifs à médiation, psychodrame, atelier thérapeutique,...). L'abord des spécificités de l'institution d'accueil, son organisation, ses modalités de fonctionnement constitue un des éléments importants de la réflexion qui doit par ailleurs prendre en compte la dimension éthique et déontologique de la profession de psychologue.

Compétences visées :

Il s'inscrit dans un cadre de formation à la profession de psychologue et doit donc être encadré par un psychologue clinicien détenteur d'un DESS ou d'un Master 2 et exerçant depuis au moins trois années en institution. L'objectif est d'acquérir une sensibilité aux outils diagnostiques spécifiques du psychologue clinicien, une familiarisation avec différents dispositifs cliniques, et d'appréhender la dynamique transféro-contre transférentielle à l'œuvre dans les entretiens et entre les membres de l'institution.

- **TER mémoire** : 5 ECTS – 12h TD

Connaissances : Cette UE se compose d'une supervision des travaux d'études et de recherche, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées :

Apprendre à élaborer une problématique clinique assortie d'une bibliographie pertinente dans le cadre de la rédaction d'un mémoire mettant en œuvre le référent psychanalytique. A la différence du mémoire de M1, le mémoire de M2 a pour objectif de démontrer les capacités cliniques l'étudiant.e, futur.e psychologue clinicien.ne.

Semestre 4 :

- **Analyse des pratiques cliniques : 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances :

Il s'agit d'une supervision des pratiques cliniques liées à l'expérience du terrain de stage. Pour ce faire, l'étudiant doit s'inscrire dans un cadre institutionnel (participation à des réunions d'équipe, supervisions réalisées par un référent, réunions de synthèse, etc.). Cette pratique peut répondre au *cadre de l'examen psychologique* au sens large, et dès lors posséder une dimension évaluative (entretien clinique, bilan psychologique) ; elle peut également s'inscrire dans un *cadre à visée thérapeutique* (participation à des dispositifs à médiation, psychodrame, atelier thérapeutique,...). L'abord des spécificités de l'institution d'accueil, son organisation, ses modalités de fonctionnement constitue un des éléments importants de la réflexion qui doit par ailleurs prendre en compte la dimension éthique et déontologique de la profession de psychologue.

Compétences visées :

Il s'inscrit dans un cadre de formation à la profession de psychologue et doit donc être encadré par un psychologue clinicien détenteur d'un DESS ou d'un Master 2 et exerçant depuis au moins trois années en institution. L'objectif est d'acquérir une sensibilité aux outils diagnostiques spécifiques du psychologue clinicien, une familiarisation avec différents dispositifs cliniques, et d'appréhender la dynamique transféro-contre transférentielle à l'œuvre dans les entretiens et entre les membres de l'institution.

- **TER mémoire : 5 ECTS – 12h TD**

Connaissances : Cette UE se compose d'une supervision des travaux d'études et de recherche, avec participation obligatoire à un groupe de supervision.

Compétences visées :

Apprendre à élaborer une problématique clinique assortie d'une bibliographie pertinente dans le cadre de la rédaction d'un mémoire mettant en œuvre le référent psychanalytique. A la différence du mémoire de M1, le mémoire de M2 a pour objectif de démontrer les capacités cliniques l'étudiant.e, futur.e psychologue clinicien.ne.

► Descriptif des enseignements

Semestre 3 :

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adulte A « Agirs »** : 2 ECTS – 18h CM (JY. Chagnon)

Les formes psychopathologiques contemporaines comportent une dimension agie et violente contre autrui ou contre soi qu'il convient de re-saisir à travers l'évolution socioculturelle contemporaine et donc d'étudier dans ses dimensions subjectives et intersubjectives

Connaissances : Psychopathologie et psychocriminologie

-les Théories freudiennes et post freudiennes du passage à l'acte

-Le langage du corps et de l'acte

-Les agressions sexuelles

-la psychopathie

Compétences visées : -Comprendre le sens des agirs.

-Savoir proposer des dispositifs de soins adaptés

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adulte B « Incestualité et/ou perversion »** : 2 ECTS – 18h CM (JF. Chiantaretto)

Connaissances : De Ferenczi à Racamier, le concept d'incestualité sera envisagé comme une manière d'interroger les limites de la notion de « perversion narcissique ». Et plus largement, la clinique psychanalytique

Compétences visées : L'approfondissement des enjeux cliniques liés à la psychopathologie psychanalytique contemporaine, hors les névroses et les psychoses

- **UE Théorique Psychanalyse « La méthode psychanalytique »** : 2 ECTS-18h CM (JF. Chiantaretto)

Connaissances : Le triptyque par lequel Freud définit la psychanalyse (méthode thérapeutique, méthode d'investigation, métapsychologie) a de nombreuses implications aux plans clinique et théorique. Dans l'après-coup du dialogue Freud/Ferenczi (de sa difficulté comme de sa fécondité), plusieurs enjeux seront ainsi abordés, notamment : méthode et technique, cadre et dispositif, contre-transfert et transfert de l'analyste, travail de la cure et travail de la culture, psychanalyse et écriture.

Compétences visées : L'approfondissement de la prise en compte des enjeux contemporains de la méthode psychanalytique

- **Psychanalyse et Anthropologie A (G. Coyer avec cc invités)** : 2 ECTS – 16h CM

Étude d'objets de recherche interdisciplinaires nécessitant une approche complémentaire par la psychanalyse et l'anthropologie en respectant les épistémologies et méthodes de chaque discipline.

Syndromes de possession : analyses anthropologiques, psychologiques, psychiatriques, et psychanalytiques. Présentation de documents vidéo (CNRS) et discussions. Témoignages de terrain (Sénégal: Marième Ba-Sene, anthropologue et psychologue).

Connaissances : paradigmes anthropologiques permettant l'étude des cultes de possession et d'autres cultes désignés par les termes de « thérapies traditionnelles ».

Compétences visées : intégrer des notions extradisciplinaires (anthropologie) dans la clinique des syndromes liés à la culture.

- **UE Méthodologique Bilan psychologique : 3 ECTS – 10h CM – 20h TD**

Objectifs : Etre formé aux enjeux et à l'éthique du bilan psychologique. Se former à cette pratique dont seuls les psychologues peuvent se prévaloir.

Connaissances : L'enseignement est pensé selon une progression qui couvre les deux années de Master. En semestre 3 : Approche clinique et dynamique du BP ; Deuxième articulation avec la psychopathologie : clinique psychanalytique des psychoses, moments ou processus psychotique chez le grand adolescent-jeune adulte, traductions dans la clinique de la passation d'un BP, aux épreuves d'efficacité et aux épreuves projectives.

Compétences visées : savoir en appui sur le BP répondre à la délicate question du diagnostic d'entrée dans la psychose

- **UE Méthodologique : Evaluation, indication, traitement : 2 ECTS – 18h TD**

Connaissances : à partir de présentations de cas (individuel, familial ou groupal) rencontrés sur le lieu de stage (consultation nouvelle, consultations suivies, entretiens dans un cadre hospitalier ou autre, bilan psychologique, consultation du dossier ou entretien avec les consultants ou psychothérapeutes) par les étudiants, il sera discuté de façon critique de l'indication de traitement ou de soin psychique et plus particulièrement de l'indication de psychothérapie, quelle qu'elle soit (qu'elle ait été proposée ou non). Une attention spéciale sera portée à la faisabilité de cette psychothérapie dans la situation clinique évoquée, en précisant le type, le cadre, les objectifs, les processus

Compétences visées : savoir effectuer une indication raisonnée de soin psychothérapie.

- **UE Pré-professionnalisant : Figures de la dépression et de la mélancolie : 3 ECTS-18h CM (C. Matha)**

Connaissances : Le recours à la métapsychologie psychanalytique, freudienne et post-freudienne, permet de saisir les singularités de processus de la dépression et de la mélancolie dont la commune essence est le traitement de la perte. Démarche qui consiste, comme chaque fois en psychopathologie psychanalytique, à procéder par allers-retours entre théorie et clinique. **Compétences visées** : Comprendre que les problématiques dépressives trouvent leur sens dans la dialectique des mouvements pulsionnels et des liaisons singulières entre représentations et affects. Les modalités d'élaboration de la perte sont modulées par les événements et l'âge, mais aussi elles sont surtout fonction de l'organisation psychique du sujet.

- **UE Pré-professionnalisant : Névroses graves et problématiques limites : 3 ECTS-18h CM (JF. Chiantaretto)**

Connaissances : Approche clinique et théorique des configurations psychopathologiques relevant des problématiques limites chez les patients adultes.

Mots-clés : Affect, agir, auto-érotisme, cadre, clivage, contre-transfert, déni, désaveu, langage, narcissisme, solitude, transfert, transitionnalité, trauma

Compétences visées :_Approfondissement des formes contemporaines de la psychopathologie et de leurs enjeux cliniques et nosographiques (hors les psychoses).

- **UE Pré-professionnalisant : Autismes, psychoses et états limites chez l'enfant : 3 ECTS-18h CM (JY. Chagnon)**

Connaissances : Enjeux des classifications (DSM, CIM, CFTMEA) et débats sociétaux (HAS, plans autisme)

-Étude clinique approfondie des autismes, des psychoses et des pathologies limites chez l'enfant et l'adolescent.

- Approche psychopathologique psychanalytique des différents modèles (M. Mahler, M. Klein, les post kleiniens, Winnicott, l'école française)

- Convergences et divergences entre modèles psychanalytiques et modèles cognitifs (neurosciences)

- Les traitements individuels et groupaux, les médiations

Compétences visées : Savoir différencier autismes (TSA) et psychoses (TED)

Savoir effectuer un diagnostic, une analyse psychopathologique et proposer des modalités de soins appropriés

- **UE Pré-professionnalisant : Problématiques du corps : 3 ECTS-18h CM (MC. Pheulpin)**

Connaissances : Ce séminaire accorde à la question du corps une place centrale et interroge le champ épistémique de la psychosomatique. Le cours développe notamment la question du corps dans la théorie Freudienne et dans l'œuvre de Groddeck. Puis après avoir développé les apports de l'Ecole Américaine (Alexander, Dunbar), le cours approfondit le modèle théorique de l'Ecole Psychosomatique de Paris (Marty, Fain, De M'Uzan) de ses origines jusqu'à ses prolongements actuels (Dejours).

Compétences visées : Savoir apprécier l'économie psychosomatique de tout sujet, le cas échéant reconnaître la valeur du symptôme somatique dans l'économie générale, identifier les tableaux à haut risque de désorganisation psychosomatique.

Poser les indications de prise en charge, être capable de les assurer, de l'accompagnement aux différentes modalités psychothérapeutiques.

Savoir se positionner comme psychologue dans une équipe soignante. savoir écouter la vie institutionnelle pour en élaborer les problématiques qui font souffrance

- **UE Pré-professionnalisant : Dépendance et champs des addictions : 3 ECTS-18h CM (C. Lindenmeyer)**

Connaissances : Clarifier la genèse de la dépendance psychique, en privilégiant les champs des addictions. Nous partirons des questions suivantes: comment comprendre les conduites addictives à partir de l'apport psychanalytique? De quoi sont-elles le représentant psychique? Comment comprendre leur rôle dans l'économie libidinale du sujet? Comment prendre en charge la problématique de l'addiction dans les situations psychothérapeutiques?

Compétences visées : Appréhender les spécificités des conduites addictives, car actuellement la problématique de la dépendance impose au thérapeute une vision claire de ce phénomène qui caractérise la condition de l'homme contemporain.

Semestre 4 :

- **UE Théorique Psychopathologie de l'enfant : problématiques contemporaines** : 2 ECTS – 18h CM (K-L Schwering)

Connaissances : -Psychopathologie de l'enfant et modernité

-Les enjeux des classifications

-Problématiques actuelles : fonctionnements limites chez l'enfant, maltraitances (abus sexuels), traumatismes relationnels précoces.

-Les orientations actuelles du soin : traitements individuels, groupaux et à médiation

Compétences visées : -Savoir effectuer une analyse psychopathologique et proposer une indication thérapeutique

- **UE Théorique Psychopathologie de l'adolescent** : 2 ECTS – 18h CM (F. Houssier)

Cet enseignement forme l'étudiant à un des secteurs cliniques qui s'est largement développé depuis quelques décennies, la psychopathologie de l'adolescent. En repartant de l'adolescence de Freud et en retraçant l'histoire de la psychanalyse de l'adolescent pour arriver à la théorie actuelle du processus d'adolescence, on explore la spécificité de la psychopathologie de l'adolescent et les différentes modalités de sa prise en charge thérapeutique.

Connaissances : Compréhension de la nouveauté du génital à l'adolescence et exploration du spectre psychopathologique : névrose de l'adolescence, problématiques délinquantes ou violentes, troubles des conduites alimentaires, psychose.

Compétences visées : Acquérir une bonne compréhension de ce que vit un adolescent, y compris en vue de sa prise en charge psychothérapeutique

- **UE Théorique Psychanalyse** : 2 ECTS – 18h CM (F. Houssier)

Connaissances : Ce cours est un approfondissement de la théorie du lien chez un auteur souvent abordé mais rarement dans la complexité de sa pensée

Compétences visées : A partir d'une recontextualisation historique et de la compréhension d'un cas clinique inédit dans le corpus théorico-clinique de cet auteur, nous abordons sa représentation du lien de l'enfant au père, ou encore la clinique de la tendance antisociale.

- **Psychanalyse et Anthropologie B (M. Bossuoy avec cc invités)** : 2 ECTS – 16h CM
- Reprise de concepts de base issus de l'anthropologie en vue de leur articulation avec la clinique.
- **Connaissances** : paradigmes anthropologiques permettant d'analyser de façon complémentaire les syndromes liés à la culture.
- **Compétences visées** : intégrer des notions extradisciplinaires (anthropologie) dans la clinique des syndromes liés à la culture.
- **Validation**: examen sur table (synthèse sur l'apport aux pratiques cliniques des données présentées en cours).

- **UE Méthodologique Bilan psychologique** : 3 ECTS – 10h CM – 20h TD

Objectifs : Etre formé aux enjeux et à l'éthique du bilan psychologique. Se former à cette pratique dont seuls les psychologues peuvent se prévaloir.

Connaissances : L'enseignement est pensé selon une progression qui couvre les deux années de Master.

En semestre 4: Troisième articulation avec la psychopathologie : clinique psychanalytique des fonctionnements limites et narcissiques; traductions dans la clinique de la passation du BP, aux épreuves d'efficiences et aux épreuves projectives. Entretien de restitution d'un BP ; compte-rendu d'un BP .

Compétences visées : savoir en appui sur le BP poser une hypothèse psychopathologique, savoir argumenter un diagnostic différentiel

UE Méthodologique Evaluation, indication, traitement : 2ECTS – 18h TD

Connaissances :

Compétences visées :

- **UE Pré-professionnalisante : Figures de la dépression et de la mélancolie : 3 ECTS -18h CM (C. Matha)**

Connaissances : Le recours à la métapsychologie psychanalytique, freudienne et post-freudienne, permet de saisir les singularités de processus de la dépression et de la mélancolie dont la commune essence est le traitement de la perte. Démarche qui consiste, comme chaque fois en psychopathologie psychanalytique, à procéder par allers-retours entre théorie et clinique.

Compétences visées : Comprendre que les problématiques dépressives trouvent leur sens dans la dialectique des mouvements pulsionnels et des liaisons singulières entre représentations et affects. Les modalités d'élaboration de la perte sont modulées par les événements et l'âge, mais aussi elles sont surtout fonction de l'organisation psychique du sujet.

- **UE Pré-professionnalisante : Névroses graves et problématiques limites : 3 ECTS -18h CM (JF. Chiantaretto)**

Connaissances : Approche clinique et théorique des configurations psychopathologiques relevant des problématiques limites chez les patients adultes.

Mots-clés : Affect, agir, auto-érotisme, cadre, clivage, contre-transfert, déni, désaveu, langage, narcissisme, solitude, transfert, transitionnalité, trauma

Compétences visées : Approfondissement des formes contemporaines de la psychopathologie et de leurs enjeux cliniques et nosographiques (hors les psychoses).

- **UE Pré-professionnalisant : Autismes, psychoses et états limites chez l'enfant : 3 ECTS-18h CM (JY. Chagnon)**

Connaissances : Enjeux des classifications (DSM, CIM, CFTMEA) et débats sociétaux (HAS, plans autisme)

-Étude clinique approfondie des autismes, des psychoses et des pathologies limites chez l'enfant et l'adolescent.

- Approche psychopathologique psychanalytique des différents modèles (M. Mahler, M. Klein, les post kleiniens, Winnicott, l'école française)

- Convergences et divergences entre modèles psychanalytiques et modèles cognitifs (neurosciences)

- Les traitements individuels et groupaux, les médiations

Compétences visées : Savoir différencier autismes (TSA) et psychoses (TED)

Savoir effectuer un diagnostic, une analyse psychopathologique et proposer des modalités de soins appropriés

- **UE Pré-professionnalisant : Problématiques du corps : 3 ECTS-18h CM (MC. Pheulpin)**

Connaissances : Ce séminaire accorde à la question du corps une place centrale et interroge le champ épistémique de la psychosomatique. Le cours développe notamment la question du corps dans la théorie Freudienne et dans l'œuvre de Groddeck. Puis après avoir développé les apports de l'Ecole Américaine (Alexander, Dunbar), le cours approfondit le modèle théorique de l'Ecole Psychosomatique de Paris (Marty, Fain, De M'Uzan) de ses origines jusqu'à ses prolongements actuels (Dejours).

Compétences visées : Savoir apprécier l'économie psychosomatique de tout sujet, le cas échéant reconnaître la valeur du symptôme somatique dans l'économie générale, identifier les tableaux à haut risque de désorganisation psychosomatique.

Poser les indications de prise en charge, être capable de les assurer, de l'accompagnement aux différentes modalités psychothérapeutiques.

Savoir se positionner comme psychologue dans une équipe soignante. savoir écouter la vie institutionnelle pour en élaborer les problématiques qui font souffrance

- **UE Pré-professionnalisant : Dépendance et champs des addictions : 3 ECTS-18h CM (C. Lindenmeyer)**

Connaissances : Clarifier la genèse de la dépendance psychique, en privilégiant les champs des addictions. Nous partirons des questions suivantes : comment comprendre les conduites addictives à partir de l'apport psychanalytique? De quoi sont-elles le représentant psychique? Comment comprendre leur rôle dans l'économie libidinale du sujet? Comment prendre en charge la problématique de l'addiction dans les situations psychothérapeutiques?

Compétences visées : Appréhender les spécificités des conduites addictives, car actuellement la problématique de la dépendance impose au thérapeute une vision claire de ce phénomène qui caractérise la condition de l'homme contemporain.

► Modalités de validation (tous parcours)

Le master se déroule en 3 ans maximum ; au-delà une dérogation exceptionnelle doit être demandée au responsable de parcours de l'année dans laquelle l'étudiant est inscrit.

Le master est validé lorsque sont validés le S1 et le S2 (M1 : 60 ECTS) puis le S3 et le S4 (M2 : 60 ECTS).

Validation des UE et capitalisation

Une UE est validée et définitivement capitalisée lorsque la note est supérieure ou égale à 10/20.

Toute note à une UE inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Sont définitivement acquises, ainsi que les ECTS correspondants : toutes les UE validées et compensées selon les règles de compensation du diplôme.

Mode de validation du TER stage/TER mémoire

Validation concernant les semestres 3 et 5

Obtenir au moins 10/20 à l'UE TER stage et au moins 10/20 à l'UE TER mémoire.

Pour l'UE TER stage, la validation se fera sur la base de la participation au travail de supervision, et à un exposé oral qui sera fait lors des supervisions. Celui-ci peut ou non être accompagné d'un travail écrit.

Pour l'UE TER mémoire, la validation se fera sur la base d'un travail écrit : définition d'une problématique et de la méthodologie, et présentation de la bibliographie.

Validation concernant les semestres 4 et 6

Obtenir au moins 10/20 à l'UE TER stage et au moins 10/20 à l'UE TER mémoire.

La validation du rapport de stage est soumise à différentes conditions :

1-Travail de terrain donnant lieu à une appréciation finale par le maître de stage (Psychologue référent)

2-Participation obligatoire aux supervisions de stage à l'Université (3 absences maximum par semestre)

3-Rapport de stage, soutenu devant 2 EC en M1, 2 EC et le maître de stage de terrain en M2.

En cas d'absence de ce dernier, il est demandé une attestation de validation de rapport de stage.

Les différentes règles de compensation

La compensation s'effectue par semestre et à l'intérieur d'un semestre, par bloc d'UE (cf. ci-dessous les modalités). Il n'y a pas de compensation entre les semestres.

Modalités et règles de compensation :

- Pour tous les parcours de 1 à 4

o Les UE du tronc commun (incluant l'UE Statistiques et l'UE langues selon les semestres) se compensent entre elles sous réserve qu'aucune d'elles ne soit inférieure à 7 (note plancher).

Le Tronc commun est définitivement validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20.

o La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du rapport de stage. La note au rapport de stage ne se compense avec aucune autre note.

o La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du mémoire. La note au mémoire ne se compense avec aucune autre note.

- Spécificités par parcours pour les modalités de compensation des UE de parcours :

o Parcours 1, Parcours 2 et Parcours 4 pour tous les semestres : Les UE se compensent à l'intérieur de chaque bloc théorique et méthodologique au sein de chaque semestre. Chaque bloc est validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20.

o Parcours 3 :

*aux semestres 1 et 2 : les UE de parcours se compensent toutes entre elles au sein d'un semestre. Validation lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 et sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7/20.

*aux semestres 3 et 4 : les UE du bloc méthodologique se compensent entre elles et les UE du bloc théorique se compensent entre elles. Chaque bloc est validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7.

☐☐ Rattrapages

o A l'issue des jurys par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé ni compensé une UE et / ou un bloc d'UE se verra proposer une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.

o A l'issue des jurys par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé le rapport de stage ou le mémoire, se verra proposer, en fonction de son assiduité, une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.

o Les UE pour lesquelles la note est égale ou supérieure à 10/20 ne pourront pas faire l'objet d'un rattrapage. Comme précisé plus haut, cette UE est validée et les crédits capitalisés.

Noter ici les particularités des MCCC de la formation en prenant garde de ne pas répéter les MCCC générales et de ne pas proposer de dispositions contraires aux textes de cadrages nationaux.

⚠ Le canevas proposé est un canevas-type. Tout item qui vous semblera utile pourra être rajouté

REGLEMENT DES ETUDES ET MCCC 20-21

Pour les MCCC UE par UE se référer au fichier excel MCCC

- **Composante : LLSHS**
- **Cycle Master**

Nom de la Mention :

Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique

- **Date de validation par le conseil de composante :**
- **Date de validation en CFVU :**

1. L'architecture de la mention : indiquer tous les parcours associés à la mention

Libellé de la mention <i>Psychologie :</i> <i>Psychopathologie clinique</i> <i>psychanalytique</i>	<i>Libellé Parcours 1</i> <i>Clinique et psychopathologie : problématiques des limites (CPPL)</i>
	<i>Libellé Parcours 2</i> <i>P 2 Clinique interculturelle et transculturelle (CIT)</i>
	<i>Libellé Parcours 3</i> <i>P3 Clinique et Développement: enfants, adolescents, parentalités (CEAP)</i>
	<i>Libellé Parcours 4</i> <i>P4 : Clinique des institutions, clinique du travail (CICT)</i>
	<i>Libellé parcours 5</i> <i>P5 : Psychanalyse et interdisciplinarité</i>

2. Inscription :

- ✓ Préciser le nombre d'inscriptions autorisé par cycle et/ou par année

Trois inscriptions de droit sont autorisées pour les étudiants inscrits en master. Ce qui signifie qu'un redoublement est autorisé soit en master 1, soit en master 2 mais pas les deux.

Si un étudiant.e n'a pas validé son master en trois années, une demande de dérogation pourra être adressée au responsable de formation en justifiant les raisons pour lesquelles, il/elle n'a pas pu valider en trois ans.

- ✓ Préciser la forme du suivi du contrat de réussite pédagogique (périodicité d'entretien, nombre d'entretien par cycle, etc...)

Pour les redoublants, en début d'année universitaire, un contrat pédagogique est systématiquement signé entre l'enseignant responsable du parcours et l'étudiant.e. Ce contrat stipule les UE restant à

valider pour l'année universitaire en cours. Les étudiant.e.s sont tenu.e.s de se rendre à la convocation du responsable de parcours de l'année dans laquelle il/elle est inscrit.e. La signature du contrat pour les redoublants est obligatoire.

N.B. dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures restrictives pour se rendre à l'université imposées par décret du 29 octobre 2020-1310, le contrat pourra être signé par voie électronique.

3. Les différentes règles de validation

✓ Validation des UE et capitalisation

Une UE est validée et définitivement capitalisée lorsque la note est supérieure ou égale à 10/20.

Toute note à une UE inférieure à 7/20 est éliminatoire.

Sont définitivement acquises, ainsi que les ECTS correspondants :

toutes UE validées et compensées selon les règles de compensation du diplôme (cf. point 4)

✓ Mode de validation du stage/mémoire

- **UE stages**

La validation du stage est soumise à différentes conditions (cf. décret et arrêtés régissant les conditions d'obtention du titre de psychologue ; règlement des études de l'UFR et le point consacré à la dispense d'assiduité dans le présent document, ainsi que les MCCC).

Les stages de master 1 et 2 doivent être supervisés dans le cadre des UE d'analyses des pratiques professionnelles (UE TER stages). L'assiduité aux stages et l'assiduité à l'UE d'analyses des pratiques professionnelles sont obligatoires pour tous les étudiant.e.s et ce quels que soient leur statut et leur situation (aucune dérogation accordée). Seuls les étudiant.e.s en mobilité internationale bénéficient d'un aménagement pédagogique qui ne peut en aucun cas les extraire de l'obligation d'effectuer des stages et d'être supervisés (décret et arrêtés définissant les conditions d'obtention du titre de psychologue ; sur ce point cf. en plus l'arrêté de 2019 qui définit les conditions dans lesquelles le stage à l'étranger peut être effectué). Le stage obligatoire donnant lieu à une validation doit être réalisé durant la période des supervisions universitaires pour au minimum les deux tiers de sa durée. La date limite pour débiter un stage est fixée par le parcours en M1 et en M2. Les étudiant.e.s sont informé.e.s en début d'année universitaire de cette date par les responsables des parcours. Des stages facultatifs peuvent avoir lieu en dehors de la période de supervision jusqu'au 31 août de l'année universitaire en cours et doivent obligatoirement faire l'objet d'une convention. Dans la mesure du possible, ce stage pourra faire l'objet d'une supervision dans le cadre des UE de supervision.

La validation de l'UE TER stage est soumise à l'obtention de la note minimale de 10/20 à chaque semestre. Elle ne se compense pas avec une autre UE ni avec un bloc d'UE. Les conditions dans lesquelles l'UE stage peut être validée sont précisées ci-dessous en différenciant les semestres impairs et pairs :

Validation de l'UE TER stage aux semestres impairs, S1 et S3 : L'étudiant ayant commencé son stage avant la date butoir (cf. recommandations données par parcours) pourra présenter un devoir maison permettant de l'évaluer, sous réserve que le stage ait fait l'objet d'une convention, sous réserve que l'étudiant ait été assidu aux supervisions. L'étudiant sera noté ABI à la première session, si le stage n'a pas commencé à la période du rendu du devoir maison prévu durant la session 1 de la période des examens de janvier.

- Rattrapage S1 et S3 : fixé exceptionnellement cette année, en raison de la crise sanitaire, au 30 mars 2021 pour le premier semestre (master 1 et 2). Donc tout étudiant devra rendre un travail au plus tard le 30 mars s'il souhaite valider cette UE du semestre impair (M1 ou M2 selon le cas). Les étudiants n'ayant pas de stage à cette date ne pourront pas se présenter au rattrapage.
- La modalité est un Devoir maison en contrôle terminal.

Validation de l'UE TER stage aux semestres S2 et S4, la validation du stage se fait sous réserve que l'étudiant ait réalisé le stage, ait assisté aux supervisions de l'UE TER stages, ait produit une attestation du maître de stage de la structure d'accueil attestant de ses missions et du nombre d'heures.

- La modalité d'évaluation est un i/ devoir maison à savoir la production d'un rapport de stage et d'une soutenance orale devant jury. De plus chaque semestre, l'évaluation prendra en compte l'appréciation du maître de stage de la structure d'accueil. Les précisions sont données dans le fichier excel MCCC.
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité, attestation de stage, réalisation du stage), il pourra se présenter au rattrapage et les modalités sont les mêmes qu'à la première session (cf. paragraphe ci-dessus). Il sera noté ABI s'il n'a pas effectué le nombre d'heures exigées, s'il n'a pas été assidu, ou s'il n'a pas produit d'attestation de maître de stage. Le stage pourra ne pas être validé si les exigences ne sont pas réunies quand bien même l'étudiant.e aura effectué le nombre d'heures requis par année.

N.B. en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du covid19, des aménagements ont été effectués avec notamment la session de rattrapage du semestre 1 et 3 qui a été repoussée au 30 mars 2021, mesure qui prend en compte de fait, un délai supplémentaire pour la date butoir de début de stage (délai inclus puisque la date a déjà été repoussée au 30 mars pour avoir une évaluation).

N.B Les étudiants de master 2 inscrits sur l'année universitaire 2019-21 ont pu bénéficier d'une prolongation d'effectuer leur stage jusqu'au 31 décembre 2020 sans payer de droits d'inscriptions supplémentaires. Cette mesure a été mise en place par notre université pour permettre aux étudiants de master 2 de psychologie de répondre aux conditions requises par décret pour obtenir le titre de psychologue. Un jury est prévu début décembre pour ces étudiants (uniquement pour l'UE TER stages).

- **UE TER Mémoire master 1 et master 2**

La validation de l'UE mémoire est soumise à l'obtention de la note minimale de 10/20 à chaque semestre. Elle ne se compense pas avec une autre UE ni avec un bloc d'UE.

- **Validation de l'UE mémoire aux semestres 1 et 3 :**

- La modalité d'évaluation est la production d'un écrit et d'une bibliographie répondant aux exigences fixées par l'enseignant responsable.
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité à l'UE TER mémoire et exigences spécifiques liées à chaque parcours), il pourra se présenter au rattrapage en produisant un rapport de mémoire. Il sera noté ABI s'il n'a pas produit de DM. Le rattrapage est fixé au 30 mars 2021 maximum.

- **Validation de l'UE TER mémoire aux semestres 2 et 4 :**

- La modalité d'évaluation est la production i/ d'un mémoire et ii/ d'une soutenance devant un jury (sous réserve que l'étudiant satisfasse aux exigences d'assiduité à l'UE mémoires et exigences spécifiques à chaque parcours).
- Rattrapage : si l'étudiant.e satisfait aux exigences (assiduité à l'UE TER mémoire et exigences spécifiques liées à chaque parcours), il pourra se présenter au rattrapage avec les mêmes modalités que celles de la session 1. Ce rattrapage aura lieu après la tenue du jury final de première session.

N.B. en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie du covid19, des aménagements ont été effectués avec notamment la session de rattrapage du semestre 1 et 3 qui a été repoussée au 30 mars 2021. Si la soutenance orale pour le mémoire et/ou le stage est difficile (distanciel), elle pourra être supprimée pour le semestre 2. Cette mesure sera évaluée par chaque parcours. En aucun cas, la soutenance orale sera supprimée pour le semestre 4 (exigences du décret pour obtenir le titre de psychologue).

- ✓ Mode de Validation des UE libres
Néant.

4. Les différentes règles de compensation

- ✓ La compensation s'effectue par semestre et à l'intérieur d'un semestre, par bloc d'UE (cf. ci-dessous les modalités). Pas de compensation entre les semestres.
- ✓ Modalités et règles de compensation

- **Pour tous les parcours de 1 à 4**

- Les UE du tronc commun se compensent entre elles sous réserve qu'aucune d'elles ne soit inférieure à 7 (note plancher). Les UE anglais et ADM (analyses des données multidimensionnelles), selon le semestre (cf. maquette de formation), sont incluses dans le TC. Le Tronc commun est définitivement validé lorsque la moyenne est au minimum égale à 10/20.
- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du rapport de stage pour chaque UE par semestre de S1 à S4. La note au rapport de stage ne se compense avec aucune autre note, ni au sein d'un semestre, ni entre semestres (cf. partie ci-dessus consacrée à la validation du stage)
- La note minimale de 10/20 est requise pour la validation du mémoire pour chaque UE par semestre de S1 à S4. La note au mémoire ne se compense avec aucune autre note ni au sein d'un semestre, ni entre semestres (cf. partie consacrée ci-dessus à la validation du mémoire).
- Les UE de parcours se compensent à l'intérieur de chaque bloc théorique et méthodologique au sein de chaque semestre. Chaque bloc est validé lorsque la moyenne est égale ou supérieure à 10/20 sous réserve qu'aucune note ne soit inférieure à 7.

- **Parcours 5 :**

- Bloc TC (UE Méthodologie et UE Epistémologie) pour chaque semestre :
Compensation entre ces 2 UEs

Note seuil : 7/20 minimum à chaque UE / moyenne requise à l'ensemble de ces UE : 10/20

- Recherche : compensation entre les UE SEM et PSYLANG (Psychoanalysis and Interdisciplinarity) avec notes seuil différentes :
 - UE SEM ↪ Note seuil = 10/20
 - UE PSYLANG ↪ Note seuil = 7/20
 - Moyenne requise à l'ensemble de ces 2 UE : 10/20
 - NB. ECUEs Séminaire A et séminaire B sont validées par l'assiduité, la non validation de ces ECUE ne permet pas la validation de l'UE SEM

- A l'issue des jurys par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé ni compensé une UE et / ou un bloc d'UE se verra proposer une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.
- A l'issue du jury par semestre, chaque étudiant n'ayant pas validé le rapport de stage ou le mémoire, se verra proposer, en fonction de son assiduité, une session de rattrapage. La meilleure des deux notes est retenue.
- Les UE pour lesquelles la note est égale ou supérieure à 10/20 ne pourront pas faire l'objet d'un rattrapage. Comme précisé plus haut, cette UE est validée et les crédits capitalisés.

5. Cas des étudiants redoublants, triplants ou quadruplants

5.1 Cas des étudiants redoublants pour la première fois (actuellement en deuxième inscription soit en master 1 soit en master 2)

Les étudiant.e.s redoublant.e.s seront reçu.e.s le.la responsable du parcours et se verront proposer un contrat pédagogique, qui devra être signé au plus tard deux mois après la rentrée universitaire.

N.B. Compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de confinement, ce contrat pourra être signé par voie électronique.

En fonction de la nature des UE validées et capitalisées l'étudiant devra compléter sa formation selon les exigences du parcours. Les étudiants redoublants qui ne signent pas le contrat pédagogique dans les délais impartis ne pourront en aucun cas faire de réclamation en fin d'année.

5.2 Les mesures transitoires proposées dans le cadre de la nouvelle offre d'accréditation : étudiants redoublants pour une deuxième fois voire une troisième fois consécutive en master 1 ou en master 2

✓ Modification de maquette

La maquette accréditée pour 2019-23 a fait l'objet de changements par rapport à la précédente. Notamment, mais pas seulement, l'offre 2019-23 est organisée autour d'un tronc commun et de cinq parcours (cf. tableaux ci-dessous).

✓ Changement effectué dans les maquettes et prise en compte de ces changements pour les étudiants (redoublants, changement compatible au regard du nombre d'Ects, etc...)

Les étudiants redoublants pour une deuxième voire une troisième fois sont inscrits dans le parcours selon les correspondances décrites dans le tableau ci-dessous.

Ces étudiants feront l'objet d'un entretien qui aboutira à la signature d'un contrat pédagogique. Ce contrat pédagogique, signé d'une part par l'étudiant et d'autre part par le responsable de parcours de

l'année dans laquelle l'étudiant.e est inscrit.e, stipule les UEs et les blocs que l'étudiant aura à valider pour l'année en cours. Sur le plan du contenu pédagogique, ce contrat tiendra compte non seulement des UEs déjà validées et de la nouvelle offre de formation.

En cas d'incompatibilité d'ECTS entre la maquette actuelle et l'ancienne et uniquement dans ce cas, l'étudiant pourra valider son semestre avec des UE dont le total fera 29 ECTS (sur 30) par semestre (soit deux ECTS maximum pour l'année universitaire). Le contrat stipulera cet élément qui aura été discuté au préalable avec l'étudiant. L'étudiant se verra néanmoins la possibilité de valider son semestre avec plus de 30 ECTS et c'est à lui que la décision reviendra (ex. 31 ECTS) si le choix est entre 29 et 31 ECTS.

Chaque parcours a établi une liste d'équivalences d'UE entre l'ancienne offre et la nouvelle offre de formation.

✓ Changement d'intitulé de formation entre contrat quinquennal 14/18 et 19/23

La mention pour l'offre de formation 19-23 : PSYCHOLOGIE : PSYCHOPATHOLOGIE CLINIQUE PSYCHANALYTIQUE se substitue à la mention PSYCHOLOGIE de l'offre 14-18.

Tableau pertinent pour les étudiants en troisième ou quatrième année d'inscription dans la même année (master 1 ou master 2).

Tableau de correspondances entre l'offre de formation 14-18 et l'offre 19-23

Offre de formation 14-18 <i>Mention : Psychologie</i>		Offre de formation 19-23 <i>Mention : Psychologie : Psychopathologie clinique psychanalytique</i>
<i>Spécialité : Psychologie clinique et pathologique. Psychologie clinique interculturelle et transculturelle</i>	Parcours pro : Psychopathologie et psychanalyse	<i>Parcours 1 Clinique et psychopathologie : problématiques des limites (CPPL)</i>
	Parcours pro : Psychopathologie et psychologie clinique	
	Parcours pro : Psychologie clinique interculturelle et transculturelle	<i>Parcours 2 Clinique interculturelle et transculturelle (CIT)</i>
<i>Spécialité Clinique et développement de l'enfant et de l'adolescent</i>	<i>Spécialité pro Clinique et développement de l'enfant et de l'adolescent</i>	<i>Parcours 3 Clinique et développement de l'enfant, de l'adolescent et des parentalités</i>
<i>Spécialité Clinique des institutions, clinique du travail (CICT) : études, formations, interventions.</i>	<i>Spécialité pro Clinique des institutions, clinique du travail (CICT) : études, formations, interventions.</i>	<i>Parcours 4 Clinique des institutions, clinique du travail (CICT)</i>
<i>Spécialité : Psychologie clinique et pathologique.</i>	Parcours Recherche : Psychopathologie clinique et psychanalyse : corps, destructivité et créativité	

<i>Psychologie clinique interculturelle et transculturelle</i>	Parcours Recherche : Migrations, exils, traumas et transmissions.	<i>Parcours 5 : Psychanalyse et interdisciplinarité</i>
Spécialité : <i>Clinique des institutions, Clinique du Travail</i>	Parcours Recherche en psychosociologie : travail, groupe et institution	
Spécialité : <i>Clinique et développement de l'enfant et l'adolescent</i>	Parcours Recherche en psychologie clinique et développement : enfants, adolescents, parentalités	

NB. Ce tableau de correspondances indique pour les étudiants autorisés à redoubler pour une deuxième ou troisième fois la même année, la correspondance entre le parcours dans lequel ils ont été inscrits dans la maquette de formation 14-18 et dans le parcours correspondant dans lequel ils seront inscrits dans la maquette de formation 19-23

6. Les différentes règles d'assiduité et la défaillance

✓ L'obligation d'assiduité : nombre d'absences autorisées (point 6.1)

Le nombre d'absences autorisées pour les cours est définie de manière générale par le règlement des études de l'UFR.

N.B. Avec la situation sanitaire liée à la pandémie du COVID 19, des mesures restrictives pour accéder à l'université, de la mise en distanciel des cours au moins pour le semestre 3 et le semestre 1, les règles d'assiduité restent tout de même appliquées.

N.B. Les étudiant.e.s ayant des difficultés numériques doivent impérativement se faire connaître auprès de leur responsable de parcours et auprès du secrétariat pédagogique.

Certaines UE de la mention n'ouvrent pas droit à une dispense d'assiduité quel que soit le statut de l'étudiant. Il s'agit des UE :

- de supervision de stage en master 1 et en master 2 pour tous les parcours de 1 à 4.
- de supervision de mémoire en master 1 et en master 2 pour tous les parcours de 1 à 5.

En plus de ces UE, d'autres UE spécifiques à chacun des parcours sont listées ci-dessous comme ne permettant pas de valider l'UE sans la présence obligatoire quel que soit le statut de l'étudiant.e.

- pour le parcours 1 :
 - M1, S1 et S2, Clinique du bilan psychologique
 - M1, S1 et S2, Entretien Clinique
 - M2 : Clinique du Bilan Psychologique
 - M2 : Evaluation, indication, traitement
- pour le parcours 2 :

- M1, S1 : UE méthodologique Bilan psychologique
- M2 : Clinique du Bilan Psychologique
- pour le parcours 3 :
 - M2, S3 : Evaluations psychologiques
 - M2, S3 et 4 : Etudes cliniques 1 et Etudes cliniques 2
- pour le parcours 4 :
 - M1, S1 : Commande, demande et négociation
 - M2, S3 : La conduite des groupes
 - M2, S4 : Méthodes en psychologie sociale et du travail
 - M2, S4 : Le psychosociologue formateur
 - M2, S4 : Approfondissement des méthodes quantitatives
 - M2, S4 : Études de cas
 - M2, S4 : Élaboration de rapports d'interventions et d'études

✓ Les dispenses d'assiduité

Toute dispense d'assiduité à une UE ne faisant pas partie des UE pré-citées au point 6.1 pourra faire l'objet d'une demande au responsable du parcours de l'année dans laquelle l'étudiant est inscrit (responsable parcours M1 ou responsable parcours M2). La date limite pour en faire la demande est définie dans le règlement des études de l'UFR et elle devra être justifiée.

✓ Les règles en cas de défaillance

Un étudiant défaillant dans l'une de ces UE pré-citées au point 6.1 ne pourra en aucun cas valider son UE, semestre et a fortiori son année.

Un étudiant défaillant à un examen se voit de droit autorisé à se présenter à la session de rattrapage sous réserve qu'il ait respecté les règles d'assiduité définies de manière générale et de manière spécifique pour certaines UE (point 6.1).

7. Les règles de poursuites d'études

Tout étudiant souhaitant s'inscrire en master dans cette mention devra faire l'objet au minimum et au maximum *d'une* sélection.

Les règles de poursuite d'études se distinguent en deux cas de figures selon que l'étudiant a ou non déjà fait l'objet d'une sélection en master.

Situation 1 : Pour les primo-arrivants en master 1 à savoir les étudiants ayant fait l'objet d'une sélection en fin d'année de licence 3

- ✓ Règle de passage dans l'année supérieure : Validation du M1 (S1 et S2) pour passer en M2
- ✓ Règle de redoublement : 1 année de redoublement autorisée pendant le Master, plus 1 année dérogatoire exceptionnelle sur demande justifiée (à adresser au responsable d'année **et** au responsable de parcours dans laquelle l'étudiant est inscrit)
- ✓ Passerelles entre spécialités/parcours et réorientations
Possibilités de réorientation dérogatoire exceptionnelle (décision de la commission d'examen des dossiers) à la fin du S1, S2 (M1). Pas de passerelles du S3 au S4.

La réorientation aura lieu sous réserve d'une demande motivée, de la mise en œuvre d'un contrat pédagogique stipulant les modalités d'autorisation dont la remise à niveau.

Situation 2 : Pour les étudiants désirant entrer en master 2, en possession d'un master 1 n'ayant pas fait l'objet d'une sélection pour entrer en master 1

Une sélection s'opère pour tous les candidats qui sont dans la situation 2.

- ✓ Règle de passage en master 2 : l'étudiant.e devra déposer un dossier de candidature complet sur la plateforme e-candidats en respectant impérativement la deadline définie préalablement.. Ce dossier est à adresser au responsable du parcours concerné et au responsable de la mention. Des critères de sélection sont prédéfinis et sont inscrits dans la brochure. La commission d'examen des dossiers de chaque parcours statuera sur chaque candidat pour l'autoriser ou non à poursuivre en master 2.
- ✓ Règle de redoublement : Les étudiants en master 1 sont autorisés à redoubler une fois leur année sans en faire la demande. Pour un deuxième redoublement, l'étudiant.e doit solliciter une demande de dérogation en justifiant sa demande. Celle-ci sera à adresser au responsable du master 1 et au responsable de parcours dans lequel l'étudiant est inscrit. Le redoublement n'est pas de droit en master 2 : Les étudiants inscrits en master 2 n'ayant pas validé leur année devront faire la demande exceptionnelle de redoublement auprès du responsable de parcours.
- ✓ Passerelles entre parcours et réorientations
Possibilités de réorientation dérogatoire exceptionnelle à la fin du S1, S2 (M1). Pas de passerelle du S3 au S4. Les étudiants désireux de changer de parcours doivent faire la demande à une commission composée du responsable de mention, du responsable de master 1, du responsable de parcours antérieur et du responsable de parcours souhaité. La réorientation aura lieu sous réserve d'une demande motivée, de la mise en œuvre d'un contrat pédagogique stipulant les modalités d'autorisation dont la remise à niveau.
- ✓ Cas particulier des étudiants n'ayant pas été inscrits dans une université, quelle qu'elle soit, l'année 2020-21

Les candidats ayant capitalisés quelques crédits ECTS de master de psychologie **et** n'ayant pas été inscrits dans une formation de master de psychologie l'année qui précède leur demande d'inscription (ancienne maquette au sein de notre université ou autre université) devront faire l'objet d'une sélection au même titre que les autres. Ils devront solliciter un master 1 compte tenu de la nouvelle offre de formation 2019-20 et devront solliciter une demande sur e-candidats.

Les candidats ayant obtenu un master dans une des mentions de la psychologie et n'ayant pas fait l'objet d'une inscription l'année qui précède leur demande pourront solliciter une inscription en master 2 et/ou éventuellement une inscription en master 1. Les dossiers seront également à déposer sur e-candidats et feront l'objet d'une sélection.

9. Les régimes spécifiques

Par exemple : étudiants salariés, sportifs de haut niveau, engagement étudiant, chargés de famille, année de césure, etc.

Les modalités définies par la CFVU sont respectées. Cependant, comme précisé au point 6.1, certaines UE ne donnent pas droit à des aménagements particuliers pour les étudiants en régime spécifique. Aucune dérogation ne sera accordée pour ces UE.

✓ Les modalités de validation et de compensation

Les modalités de validation et de compensation sont les mêmes que celles des étudiants en régime courant.

10. La gestion des examens

Contrôle terminal pour toutes les UE de la mention sauf UE langues aux S2, S3, S4 (contrôle continu) à l'exception d'une UE Profession du psychologue du tronc commun de master 2 qui sera validée sur assiduité pour les étudiant.es inscrit.es en régime normal (sauf si la situation sanitaire ne permet pas de dispenser des cours en présentiel ; elle sera alors évaluée sur dossier maison). Les étudiant.es en régime dérogatoire pour cette UE seront évaluée par le biais d'un devoir maison

✓ Organisation et modalités de la session initiale

L'organisation des examens est assurée par le secrétariat de l'UFR dédié. Les étudiants sont convoqués par voie d'affichage au minimum 15 jours avant la tenue de l'examen. Les modalités des MCCC ont été définies pour chaque UE dans un fichier Excel.

N.B. compte tenu de la crise sanitaire et des mesures de confinement, les MCCC pourront être amenées à évoluer pour un passage en distanciel. Une colonne a été prévue à cette éventualité dans le fichier excel des MCCC.

✓ Organisation et modalités du rattrapage.

Chaque responsable d'UE propose un examen de rattrapage sous réserve pour certaines UE que l'étudiant ait été assidu et/ou qu'il ait rempli les conditions préalables à sa validation (cf. UE qui ne permettent pas de dispense d'assiduité).

✓ Règlement des examens :

- * Rappel des dispositifs dérogatoires : les MCCC sont les mêmes pour les étudiants en régime courant et pour les étudiants en régime dérogatoire. Pour l'UE Langue, un aménagement spécifique est organisé sous forme de contrôle terminal pour les étudiants au régime spécifique.
- * Dates de période de jurys
Les jurys auront lieu à la fin de la période des cours de chaque semestre.
Une session de rattrapage aura lieu en fin d'année (TC et UE de parcours) et pour certaines UE de parcours, le rattrapage pourra avoir lieu au minimum 15 jours après la publication des résultats des semestres 1 et 3. Néanmoins, ces notes de rattrapage pour des raisons techniques liées à Apogée seront prises en compte lors du jury final de deuxième session pour chaque année de master.
- * Stage
Le stage obligatoire s'effectue sur au moins 2/3 du temps d'enseignement de façon à être supervisé. Les modalités du stage sont précisées dans le décret qui régit la formation à la profession de psychologue, dans la brochure, et dans le règlement des études de l'UFR. Des modalités spécifiques à chaque parcours seront annoncées par les responsables des UE de supervision de stage.

Le stage est obligatoire et il devra faire l'objet d'une signature de convention qui respecte la réglementation de la formation des psychologues. L'étudiant.e devra en plus produire une attestation de fin de stage provenant de l'institution.

N.B des mesures exceptionnelles pourraient être prises si la situation sanitaire liée à la pandémie Covid19 se pérennisait. Ces mesures ne dispenseraient en aucun cas la réalisation du stage nécessaire à l'obtention du titre de psychologue à hauteur d'au minimum 500 heures le master.

✓ Préciser l'accès à la salle d'examen (autorisation d'arrivée / autorisation de départ)

Respect des règles fixées par le règlement des études et des examens de l'UFR.

Les règles définies dans le règlement des études de l'UFR seront appliquées.

✓ Dispositif de consultation des copies.

Un dispositif de consultation de copies sous forme de permanence est mis en œuvre pour chaque UE par le responsable de l'UE. Les étudiants sont prévenus de la date et l'horaire par voie d'affichage.

✓ Publication des résultats

Les règles fixées par la CFVU sont respectées et par l'UFR.

11. Evaluation des enseignements

✓ Modalités et périodicité des évaluations des enseignements

Les enseignements sont évalués en fin d'année par le biais de questionnaires anonymes réalisés par les représentants des étudiants et discutés en conseil de perfectionnement.

12. Droits et devoirs de l'étudiant

Les droits et les devoirs des étudiants sont les mêmes que ceux définis au sein de l'université.

13. Etudiants en difficulté numérique.

En raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement, les étudiants en fracture numérique ou en difficulté numérique sont invités à se faire connaître auprès du secrétariat pédagogique. Leur demande sera transmise à la direction administrative de l'UFR.

Annexes

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Arrêté du 19 mai 2006 relatif aux modalités d'organisation et de validation du stage professionnel prévu par le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue

NOR : MENS0601487A

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu le I de l'article 44 de la loi n° 85-772 du 25 juillet 1985 modifiée portant diverses dispositions d'ordre social ;

Vu le décret n° 90-255 du 22 mars 1990 modifié fixant la liste des diplômes permettant de faire usage professionnel du titre de psychologue, complété notamment par le décret n° 2005-97 du 3 février 2005,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le stage prévu à l'article 1^{er} du décret du 22 mars 1990 susvisé vise à conforter les capacités d'autonomie de l'étudiant en le plaçant dans une situation ou des situations professionnelles réelles relevant de l'exercice professionnel des praticiens titulaires du titre de psychologue.

Le stage est placé sous la responsabilité conjointe d'un psychologue praticien-référent qui n'a pas la qualité d'enseignant-chercheur, titulaire du titre de psychologue, exerçant depuis au moins trois ans, et d'un maître de stage qui est un des enseignants-chercheurs de la formation conduisant au diplôme de master, mention psychologie, à laquelle est inscrit l'étudiant.

Le stage est proposé soit par l'étudiant, soit par l'équipe enseignante du master. Il est agréé par le responsable de la mention psychologie du master. Cet agrément porte sur les objectifs du stage et ses modalités d'encadrement, notamment le choix du psychologue praticien-référent mentionné à l'alinéa précédent et auprès duquel l'étudiant effectue son stage.

Art. 2. – Le stage professionnel est d'une durée minimale de 500 heures. Il est accompli de façon continue ou par périodes fractionnées et doit être achevé, au plus tard un an après la formation théorique dispensée dans le cadre du master.

Art. 3. – Au terme du stage, l'étudiant remet un rapport sur l'expérience professionnelle acquise et le soutient devant les responsables du stage mentionnés à l'article 1^{er} et un enseignant-chercheur en psychologie désigné par le responsable de la mention psychologie du master.

La validation du stage donne lieu à la délivrance d'une attestation établie selon le formulaire joint en annexe au présent arrêté.

Art. 4. – L'arrêté du 26 décembre 1990 fixant les modalités du stage que doivent effectuer les étudiants de diplôme d'études approfondies en psychologie pour pouvoir faire usage professionnel du titre de psychologue est abrogé.

Art. 5. – Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 19 mai 2006.

Pour le ministre et par
délégation :
*Le directeur de l'enseignement
supérieur, J.-M. MONTEIL*

A N N E X E

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**Ministère de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche**

*Attestation de validation du stage professionnel permettant
de faire usage professionnel du titre de psychologue*

Master Mention Psychologie Parcours

Le stage accompli par M. est
validé par les responsables du stage:

Le psychologue praticien référent habilité:

M.

Le maître de stage enseignant-chercheur :

M.

L'enseignant-chercheur en psychologie (art. 3, arrêté du 19 mai 2006) :

M.

Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli :

M.

Fait à, le

Le psychologue praticien référent.

Le maître de stage enseignant-chercheur.

L'enseignant-chercheur en psychologie (art. 3).

Le professionnel auprès duquel le stage a été accompli.

Information sur le plagiat

A lire par tout/e étudiant/e qui s'inscrit Dans une formation LSHS

Qu'entend-on par « plagiat » ?

Un travail personnel suppose la recherche d'information et implique souvent le recours à des sources secondaires. Sauf lorsqu'il s'agit de la constitution d'un corpus, on doit mettre à profit ce travail de recherche pour formuler une réflexion originale. Le **plagiat** consiste à s'attribuer le travail d'autrui, à présenter comme sien ce qui a été écrit par une autre personne (texte ou fragment). Cela se produit toutes les fois que l'on incorpore à son propre texte des passages sans indiquer explicitement la citation par des guillemets et des références précises (auteur et/ou titre d'un ouvrage, édition, numéros de page).

Cela s'applique tout particulièrement aux recherches sur **l'internet**. La curiosité intellectuelle et l'initiative sont des qualités louables. Mais, malgré la facilité apparente avec laquelle on peut télécharger des développements tout faits, la même rigueur s'impose. Tout comme les ouvrages imprimés, les sources électroniques doivent être évaluées (qui les écrit, dans quelle perspective ? Quelle garantie de valeur scientifique présentent-elles ?). Elles doivent être identifiées comme emprunts (citations) et explicitement référencées.

Le plagiat est non seulement une pratique qui **n'apporte rien** sur le plan de l'exercice intellectuel et universitaire, c'est aussi une **fraude**, donc une pratique qui sera sévèrement sanctionnée.

Même si la malhonnêteté semble moins flagrante, il n'est pas non plus permis de se contenter de coller bout à bout des passages littéralement recopiés, même avec des guillemets. Bien qu'on admette alors qu'on n'est pas l'auteur du texte, on n'a pas pour autant satisfait aux exigences d'écriture personnelle que supposent les types d'exercice proposés.

Quelles sont les sanctions encourues ?

Le plagiat est souvent facile à détecter. L'étudiant/e plagiaire s'expose :

1. à être sanctionné/e au niveau de **la note** pour l'exercice et
2. à être **déféré/e devant le conseil de discipline** qui statue sur les sanctions à appliquer.

Université SANS TABAC



FESTIF
Facultés et Écoles Sans Tabac en Île de France

UNIVERSITÉ PARIS 13
NORD

INTERDICTION DE FUMER

RAPPEL DE LA LOI

La loi du 10 janvier 1991 (dite loi EVIN) et le décret 92-478 du 29 mai 1992 fixent les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif.

En conséquence, il est rappelé aux étudiants qu'il est totalement **INTERDIT DE FUMER** dans les locaux de l'**UNIVERSITE PARIS 13**.